



## **Processus d'évaluation (pour l'instructeur et l'évaluateur)**

Une fois que le candidat a complété la clinique I/E (ou seulement la partie instructeur ou évaluateur), il peut contacter son comité provincial (les AEC P/T ou l'EO peuvent aider) et être évalué pour obtenir sa note initiale (soit A ou B). Il n'est pas nécessaire que l'ENO/DNA soit impliqué dans ce processus. Les évaluateurs provinciaux peuvent donner les niveaux A, B ou C en fonction des compétences et envoyer les formulaires remplis et les recommandations à l'agent national responsable de l'éducation. Cet agent confirmera que toutes les conditions préalables ont été remplies avant que les niveaux ne soient accordés.

Si un candidat obtient le niveau C (ce qui nécessite plus d'une évaluation), il peut demander à l'ENO/DNA, par l'intermédiaire de son comité provincial, de passer au niveau D du maître instructeur, soit en tant qu'instructeur, évaluateur ou les deux. L'ENO/DNA nommera un évaluateur de niveau maître D pour analyser les habiletés au cours d'une clinique ou d'une compétition sur le terrain. En se basant sur cette observation, l'évaluateur D déposera ensuite une recommandation auprès de l'ENO/DNA. Cette instance consultera l'AEC P/T et prendra une décision finale à propos du niveau D.

## **Calendrier des évaluations (pour l'instructeur et l'évaluateur)**

Les évaluations pour passer au niveau D doivent être demandées par écrit par l'AEC/Comité provincial et transmises à l'ENO/DNA avant la clinique, le cours, la compétition ou le tournoi. Le calendrier des évaluations et des évaluateurs seront organisés par l'ENO/DNA selon le principe du premier arrivé, premier servi et ils dépendront de la disponibilité des évaluateurs et du lieu de l'évaluation. Le groupe qui demande l'évaluation est responsable de tous les frais de déplacement engagés par l'évaluateur et du coût de l'évaluation (50 \$). Une fois l'évaluation terminée, les recommandations/formulaires sont envoyés à l'ENO/DNA pour approbation finale.